

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AE420

présenté par

Mme Thomas, M. Mbaye, Mme Lenne, Mme Krimi, Mme Sylla, M. Renson, Mme Clapot,
Mme Genetet, M. Kokouendo, M. de Rugsy, M. Lénéïck Adam, Mme Ali, Mme Amadou,
Mme Cazebonne, M. Barbier, M. Cabaré, M. Castaner, M. Di Pompeo, M. Girardin,
Mme Givernet, M. Laabid, Mme Lakrafi, Mme Le Peih, M. Portarrieu, Mme Leguille-Balloy,
Mme Liso, M. Maillard, M. Maire, M. Masségli, Mme Rauch, Mme Saint-Paul, M. Tan et
Mme Tanguy

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A l'alinéa 119, après le mot :

« françaises »,

insérer les mots :

« et locales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à consolider la place des sociétés civiles locales dans la définition de choix stratégiques de mise en œuvre de l'APD. Il renforce la doctrine française de partenariat qui entend avec cette loi « *faire avec et non plus pour* ».